VILLE DE THONON les Bains

DOSSIER DE PRESSE



Périscolaire / Extrascolaire

Remunicipalisation des accueils de loisirs au 1er janvier 2022

Contacts

Claire-Lise Chamot
Chargée de presse
04 50 81 63 61
cl-chamot@ville-thonon.fr

Service Éducation
04 50 70 69 43
service-education@ville-thonon.fr

Une gestion directe pour plus d'efficacité !

À partir du 1er janvier 2022, la gestion des accueils extra et périscolaires va être reprise par la Ville de Thonon-les-Bains et son service Éducation, après onze années de délégation de service public.
L'objectif : améliorer la qualité et l'efficacité du service.

Confiés à l'IFAC en 2010, puis à Léo Lagrange depuis 2018, le périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires vont être « remunicipalisés ».
Cette démarche, basée sur une volonté politique de reprise en main de la prestation, répond à plusieurs objectifs :
- améliorer la qualité des accueils
- optimiser le fonctionnement des services notamment par la mutualisation des agents
- simplifier les schémas administratifs pour les familles
- permettre aux agents un développement de carrière plus riche

La nouvelle dynamique se met progressivement en place et devrait ainsi permettre une organisation largement remaniée pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Des équipes et des actions maintenues

Ce qui fonctionnait jusqu'à présent est bien sûr conservé, à commencer par les équipes d'animation qui se sont toutes vu proposer un contrat de travail établi sur la base de leurs précédentes missions. Ainsi, la Ville de Thonon a souhaité **offrir la garantie d'une continuité à ces agents** qui ont quotidiennement la responsabilité de plus de 1 200 enfants.

L'extra et le périscolaire en chiffres

- 68 agents
- 1,5 M € / an en dépenses de personnel
- 190 000 € / an en dépenses de fonctionnement

Le nouveau format permettra **une présence augmentée des directeurs de sites** sur les temps d'animation, amenant donc à la fois un accompagnement renforcé des équipes mais également davantage de disponibilité pour échanger avec les parents qui le souhaitent.

Certains formats pourront faire l'objet de modifications, comme les temps de goûters et d'espaces leçons qui se déroulent parfois aujourd'hui dans des conditions inconfortables. Les projets d'activités engagés en début d'année scolaire seront poursuivis et les contenus pédagogiques seront enrichis.

Pour ce faire, **un appel à projets vient d'être lancé auprès des associations thononaises**. Tous les acteurs de la ville, sportifs, culturels, de loisirs ou encore engagés dans la transition écologique pourront désormais être impliqués dans cette nouvelle organisation, le souhait municipal étant de s'appuyer sur son tissu associatif et son réseau de partenaires pour développer de nouvelles activités.

Les richesses du territoire valorisées

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires doivent jouer pleinement leur rôle éducatif auprès des enfants en s'éloignant des contenus purement occupationnels, pour les remplacer par **des activités riches et variées**.

Ainsi, les animations s'appuieront chaque fois que possible sur le milieu associatif local pour **apporter une plus-value indispensable** aux temps d'activités. Pour illustrer cette démarche, sur les 12 000 € affectés à l'équipement des sites en cette rentrée de janvier 2022, 2/3 ont été dépensés chez les commerçants thononais (8 000€).

La Médiathèque participe également à la dynamique en mettant à disposition des sites des malles de livres (300 livres au total).



Des espaces spécifiques adaptés

Dans cette réorganisation, une place importante sera laissée aux enfants qui ont des demandes particulières. Ainsi, **les « espaces leçon » seront revus** afin de permettre à tous les enfants n'ayant pas le temps ou le cadre nécessaire à la maison pour réviser leurs leçons, de le faire sur le temps périscolaire du soir, dans les meilleures conditions.

Des espaces de lecture et de relaxation seront également aménagés sur chaque site, offrant la possibilité aux enfants de se ressourcer.

Afin que la présence aux temps périscolaires ne soit pas vécue comme une contrainte par l'enfant, **l'ensemble des locaux occupés feront l'objet d'aménagements**, pour permettre à l'enfant d'évoluer dans des espaces adaptés à ses attentes. Le mobilier usagé sera progressivement remplacé et diversifié. Les jeux et jouets seront multipliés et à portée de tous.

Les animateurs assureront dans ce cadre, un double rôle de supervision des temps et d'accompagnement auprès de l'enfant dans la réalisation de ses projets.

Des démarches simplifiées pour les familles

Pour les parents, cette évolution entraînera une simplification des démarches puisqu'ils n'auront plus que **deux interlocuteurs distincts** : l'Éducation nationale pour les affaires scolaires et le service Éducation de la Ville pour tous les autres temps d'accueil de l'enfant.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée pour permettre la **création d'un dossier unique d'inscription** permettant l'adhésion au service de restauration scolaire ainsi qu'aux temps périscolaires et extrascolaires.

Avis aux parents

Les parents sont aussi invités à contacter le service Éducation pour formuler des idées ou des propositions concernant cette réorganisation.